



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 55387

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la validité des résultats tirés de l'évaluation des RASED. En effet, le Gouvernement semble mettre en avant la nécessité de pallier la soi-disant inefficacité des RASED. C'est dans cette optique qu'il a décidé la sédentarisation de 3 000 maîtres spécialisés des réseaux d'aide et de soutien des élèves en difficulté (RASED). Pourtant, les constats d'inefficacité des RASED sont à appréhender prudemment. En effet, l'évaluation des activités humaines s'avère généralement difficile, les chiffres n'étant pas toujours révélateurs de la qualité et de l'efficacité des services à vocation humaine, dont les résultats ne peuvent s'appréhender que sur le long terme. Aussi, il aimerait obtenir davantage d'informations sur les procédures et enquêtes qui ont pu aboutir à de telles conclusions.

Texte de la réponse

Dans le premier degré, le traitement de la difficulté scolaire et la lutte contre l'échec scolaire constituent un des objectifs prioritaires du ministère de l'éducation nationale. La réforme de l'enseignement primaire a permis de recentrer les actions de l'école sur les apprentissages fondamentaux. Elle vise à ce que chaque élève en difficulté reçoive une réponse adaptée à sa situation. La nouvelle organisation de la semaine scolaire, avec l'institution de l'aide personnalisée, permet aux enseignants affectés dans les classes de consacrer une partie de leur temps de service au soutien individualisé des élèves rencontrant des difficultés. Les maîtres ont ainsi la possibilité de traiter eux-mêmes, en prolongement de la classe, un certain nombre de difficultés d'apprentissage qu'ils ne pouvaient auparavant prendre en charge efficacement. Dans ce nouveau contexte, la contribution des enseignants spécialisés des RASED à la lutte contre la difficulté scolaire évolue. À la rentrée 2009, les lieux d'implantation des postes des enseignants spécialisés sont reconsidérés et leurs modes d'action diversifiés : 1 500 enseignants spécialisés itinérants sont affectés, en tant que maîtres surnuméraires, dans une ou deux écoles et l'action des maîtres spécialisés structurés en RASED est réinvestie spécifiquement pour intervenir sur les plus graves difficultés d'apprentissage, comportementales et psychologiques des élèves et répondre aux situations que les professeurs des écoles ne pourraient pas gérer dans le cadre des dispositifs d'aide personnalisée. Il ne s'agit donc pas de mettre en cause la qualité du travail des enseignants spécialisés mais bien d'adapter le dispositif des réseaux d'aides aux élèves en difficulté en fonction des moyens nouveaux dont disposent aujourd'hui les maîtres. Le meilleur emploi des maîtres spécialisés, tout comme l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau en français et mathématiques proposés aux élèves de CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires, contribue ainsi à la mise en oeuvre d'un ensemble cohérent et complémentaire de réponses au traitement de la difficulté scolaire dans toutes les classes.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55387

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 juillet 2009, page 7151

Réponse publiée le : 12 janvier 2010, page 331